



Faire des économies d'énergie ?
Réponse : Enercoop vous accompagne !

Mon guide économies d'énergie

enercoop
L'énergie
militante





Aspirateurs

Nettoyez, changez régulièrement les sacs à poussière et les filtres : une fois obstrués par la poussière, la puissance d'aspiration diminue et le moteur doit faire des efforts supplémentaires pour de moins bons résultats, générant une surconsommation d'énergie.

aspi

Nettoyez, changez régulièrement les sacs à poussière et les filtres : une fois obstrués par la poussière, la puissance d'aspiration diminue et le moteur doit faire des efforts supplémentaires pour de moins bons résultats, générant une surconsommation d'énergie.

Sources

testx



Bouilloires

Comment bien utiliser sa bouilloire électrique ? Vaut-il mieux chauffer l'eau avec une bouilloire ou dans une casserole ? Quelques astuces concernant cet appareil familier de nos cuisines

Selon le Groupement Interprofessionnel des Fabricants d'Appareils d'Equipements Ménagers (GIFAM) il s'est vendu en 2015 environ 2,1 million de bouilloire. Un ménage sur deux en est équipé. (1)

Le rendement d'une bouilloire électrique est meilleur que celui de la casserole sur une plaque de cuisson. Il ne faut donc pas hésiter en cuisine à utiliser la bouilloire pour chauffer l'eau des pâtes... un gain de temps et un peu d'énergie gagnée.

Quelques astuces peuvent nous permettre d'optimiser les consommations électriques liées à notre bouilloire :

Astuce 1 : Ne pas chauffer d'eau inutilement

Lorsque l'on chauffe 1 litre d'eau pour une petite tasse de thé inutile de nier le gaspillage d'électricité. Deux solutions pour remédier à cela : chauffer la juste quantité ou ressortir du placard le bon vieux thermos pour le reste de l'eau chaude... il est ainsi plus rapide et plus économe de revenir se servir.

Astuce 2 : Éteindre la bouilloire dès les premiers frémissements

Dès que l'eau commence à bouillir on peut arrêter l'appareil et gagner ainsi un peu d'électricité...

Astuce 3 : Entretenir sa bouilloire

Plus le tartre se dépose sur le serpentin de la bouilloire moins celle-ci est efficace et plus la consommation électrique est importante. Surveiller et détartrer est la clé d'économies d'énergie.



Pour les amateurs de thé on trouve désormais sur le marché des bouilloires isotherme qui combinent les fonctions classiques d'une bouilloire avec celles d'un thermos.

Privilégier les bouilloires munies d'un thermostat réglable, ça consomme moins d'électricité en adaptant la température souhaitée.

Sources

(1) GIFAM - [Ventes du secteur électroménager – bouilloires](#) (consulté en Février 2017)



Cafetières expresso

Un petit café vous ferait plaisir ? Quelques infos utiles...

Selon le Groupement Interprofessionnel des Fabricants d'Appareils d'Equipements Ménagers (GIFAM) il s'est vendu en 2016 environ 1,27 millions de cafetières expresso. (1)

La plus grande partie de l'électricité qui est consommée par la cafetière l'est pour maintenir l'eau du réservoir chaude (à 85/90 °C).

Il faut donc éteindre directement après le dernier café coulé, car sinon la machine prépare directement l'eau chaude pour le café suivant.

Les machines les plus efficaces sont équipées d'un mode veille qui se déclenche au bout d'un temps donné... mais bien sûr ce mode n'est pas anodin ! La mesure avec un wattmètre nous en dirait plus.



Sources

(1) GIFAM - [Ventes du secteur électroménager - Cafetières Expresso](#)



L'ISOLATION : isoler vos murs, comment et pourquoi ?

Lorsque l'on parle de rénovation énergétique, les combles, les fenêtres ou encore la chaudière sont les éléments qui sont les plus cités. Toutefois, on entend trop peu souvent parler des murs, qui représentent pourtant la deuxième source de déperdition thermique d'un bâtiment.

ATTENTION : nous souhaitons mettre en avant cette opération souvent trop vite écartée. Toutefois, pour une rénovation efficace, il est important de **prioriser vos travaux**. Avez-vous lu [notre article](#) sur le sujet ?

Isoler ses murs

Pourquoi ?

Leur isolation présente de très nombreux avantages :

- réduction moyenne de 25 %* des besoins en chauffage, principale source de consommation énergétique,
- apport de confort au quotidien (homogénéisation de la température intérieure, diminution de l'effet « paroi froide », etc.),
- assainissement de la surface la plus importante,
- et apport d'une valeur patrimoniale.

*Tout dépend évidemment des caractéristiques du bâtiment et surtout de son âge. Or, 2/3 des logements ont été construits avant 1974... alors qu'il n'existait aucune réglementation thermique !

Comment ?

Pour faire simple : l'opération consiste à appliquer un matériaux isolant sur toute la surface en contact avec l'extérieur, hors menuiseries. Deux techniques existent : par l'intérieur ou par l'extérieur, chacune ayant ses avantages : en résumé, la première a l'avantage d'être moins coûteuse, la seconde d'être plus efficace.

Les techniques et les isolants sont également plus ou moins adaptés aux différents types de constructions (épaisseurs et composition des murs, disposition géographique, ...). C'est pourquoi il est important de prendre le temps de vous renseigner... et de vous faire accompagner.

Combien ça coûte ?

Le coût de l'opération varie en fonction de la technique choisie et de l'isolant utilisé. Pour une isolation des murs par l'intérieur, comptez entre 40€/m² et 90€/m². Pour l'isolation des murs par l'extérieur : entre 120€/m² et 210€/m². (Matériel et main d'oeuvre-comprise).

Une partie non négligeable de ce coût peut toutefois être couvert par la plupart des aides mises en place par l'état. Le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE) peut par exemple couvrir 30 % du coût des matériaux.

Une isolation réussie

Un accompagnement professionnel

Avant tout, ne cherchez pas à aller trop vite !

Comme explicité dans notre article sur la rénovation, si vous ne pouvez tout traiter, un diagnostic personnalisé s'impose pour déterminer les priorités, et aussi ne pas compromettre une intervention ultérieure par des travaux mal anticipés sur une paroi.

Consultez votre conseiller EIE pour y voir plus clair !

Il vous aidera peut-être à envisager une [rénovation globale](#) (ou complète), qui reste l'opération la plus efficace pour réduire au maximum votre impact environnemental... et vos factures !

Une ventilation efficace

L'air du logement contient de la vapeur d'eau provenant de ses occupants et de leurs activités. Pour limiter l'humidité dans le logement, l'isolation doit toujours être associée à une ventilation efficace, contrôlée ou assistée mécaniquement: ventilation mécanique contrôlée (VMC) hygroréglable, double flux...

Des ponts thermiques supprimés

Ce sont des zones de faiblesse dans l'enveloppe d'un bâtiment: le froid extérieur y est plus rapidement transmis à l'intérieur du logement. La vapeur d'eau s'y condense, ce qui peut engendrer la formation de traces noires et de moisissures. Traiter les ponts thermiques passe par une bonne continuité de l'isolation.

Pas de condensation dans les parois

En hiver, lorsque la vapeur d'eau traverse une paroi, elle se refroidit progressivement de l'intérieur vers l'extérieur. Elle peut se condenser en eau dans la paroi, provoquant moisissures, décollement des papiers peints, dégradation des murs... En fonction des matériaux qui composent les murs, ces transferts d'humidité sont plus ou moins importants. Il faudra tenir compte de ce critère pour choisir l'isolant le plus adapté. La pose d'un pare-vapeur lors de travaux d'isolation limite l'accumulation d'humidité derrière l'isolant.

Dans tous les cas, une isolation ne doit jamais être exécutée sur une paroi présentant des signes d'humidité. Seul un professionnel peut établir un diagnostic qui identifiera les parties nécessitant un traitement avant d'être isolées.

L'isolation des murs par l'extérieur

Elle est à envisager en priorité dès que cela est possible. Elle permet de faire deux opérations en même temps : l'isolation et le ravalement.

Les avantages de cette technique :

- traiter un plus grand nombre de ponts thermiques et limiter les effets de la condensation grâce à la continuité de l'isolant au niveau des planchers intermédiaires notamment ;
- conserver l'inertie thermique des murs ;
- aucune modification des surfaces habitables ;
- protéger les murs des variations climatiques.

Le coût de cette technique est souvent plus élevé que celui de l'isolation par l'intérieur (hors coût de ravalement).

Source : [ADEME](#)

Pour aller plus loin

Pour vous aider à financer vos travaux d'économie d'énergie, Enercoop travaille en partenariat avec Pass'Renov pour vous proposer une prime bonifiée, cumulable avec la majorité des aides et qui couvre en moyenne 15 % du coût de l'opération.

Pour obtenir des informations supplémentaires de notre partenaire :

passrenov.com

contact@passrenov.com

01 82 83 18 50

Pour vous aider à choisir les opérations adaptées et décrypter les aides, les espaces info-énergie vous apportent des conseils gratuits, neutres et indépendants :

renovation-info-service.gouv.fr

0 808 800 700

Sources

Le guide pratique « [Isoler sa maison](#) »

Fiche « [Travaux de rénovation dans le logement](#) : la réglementation thermique »

Le guide pratique « [Aides financières 2018](#) »

[Guide des matériaux](#) (EIE 69)



La consommation d'eau chaude

La meilleure façon de consommer moins d'énergie liée à l'eau chaude est d'optimiser la consommation.

Aussi, en bonus, cela permet de faire des économies sur les factures d'eau ! Les pistes à suivre pour baisser ces consommations tout en conservant son confort.

Le poste eau chaude sanitaire (ECS) représente 11,5% des consommations d'énergie des logements (1). Comment réduire sa consommation d'électricité due à l'eau chaude sanitaire ?

Les économies à la source

Conseil n°1 : Préférer les douches aux bains.

- Certes c'est une évidence, une douche peut consommer moins d'eau chaude qu'un bain.

Conseil n°2 : Couper l'eau lorsqu'on se savonne.

- Une douche de 10 minutes peut consommer autant d'eau qu'un bain si on n'y prend pas gare (150 à 200 litres) : il est très pertinent de couper l'eau quand on se savonne !

Conseil n°3 : Utiliser une pomme de douche à économie d'eau.

- Accessible dans les magasins de bricolage à un coût modique, une douchette à débit optimisé (6,5 à 9 L / min, fractionnant l'eau en fines gouttelettes pour un même confort) réduit le besoin en eau de 50 %, et est rentabilisée en 2 à 3 mois seulement

Conseil n°4 : Utiliser des mousseurs réducteurs de débit pour les lavabos/éviers

- Tout comme pour les douches, nos robinets peuvent accueillir des mousseurs réducteurs de débit.
- Pour un lavabo ou un évier, un débit de 4 L / min est suffisant. Attention toutefois, les limiteurs ayant un débit inférieur à 6 L / min ne sont pas adaptés aux chauffe-eau instantanés, ou aux chaudières à production d'eau chaude instantanée.

Conseil n°5 : Equiper robinets et douches de mitigeurs thermostatiques

- Ceux ci peuvent permettre de prérégler la température souhaitée, synonyme d'économies d'énergie.
- Si on remplace un robinet, on peut opter pour un mitigeur dont la position centrale (considérée psychologiquement comme « par défaut ») est celle de l'eau froide : cela évite de demander de l'eau tiède quand ce n'est pas nécessaire.

Conseil n°6 : Laisser le mitigeur sur la position eau froide.

- Cela évite de faire des demandes d'eau chaude ou tiède sans besoin... un petit réflexe à prendre

Conseil n°7 : Préférer se laver les mains à l'eau froide.

Conseil n°8 : Boucher l'évier pendant la vaisselle.

- Pendant la vaisselle, ne pas laisser couler l'eau chaude sans interruption. Préférer remplir le bac et utiliser la même eau savonnée. Enfin, préférer rincer à l'eau froide.

Conseil n°9 : Régler la température du chauffe-eau ou du ballon de stockage.

- Limiter la température à 50°C pour un chauffe-eau instantané et à 60°C pour un ballon de stockage. En plus de réduire la consommation d'électricité, cela permettra de limiter le développement de bactéries pathogènes et d'éviter l'entartrage du chauffe-eau. Le tout sans perdre son confort.

Conseil n°10 : Couper la veilleuse du chauffe-eau lors des absences prolongées.

Conseil n°11 : Détartrer régulièrement un ballon de stockage électrique.

- En se déposant sur la résistance, le calcaire diminue l'efficacité du ballon ; conséquence : plus d'énergie pour chauffer l'eau.

Sources

(1) répartition en énergie finale ; source : Ademe, [chiffres clés du bâtiment 2013](#) Consulté en Avril 2017



Comme le démontre la démarche négaWatt, une France 100 % renouvelable ne peut se faire sans maîtriser avant tout nos consommations d'énergie. Pilier de cette démarche, l'objectif de l'efficacité énergétique est de réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin. Et ça urge ! Les bâtiments résidentiels et tertiaires représentent plus de 42 % des consommations énergétiques en France.

D'après l'ADEME, l'isolation performante d'une maison construite avant les années 70 (et les premières réglementations thermiques) peut réduire la consommation d'énergie du logement de 60 % ou plus.

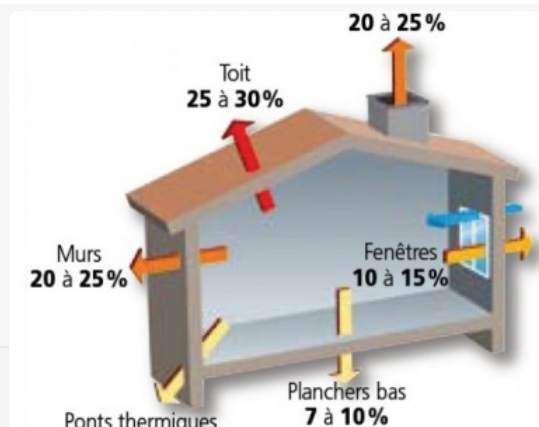
Or, en France, 2/3 des bâtiments datent d'avant 1975 !

Économies, confort, santé et... patrimoine valorisé !

L'efficacité énergétique, c'est dépenser moins d'énergie pour des services équivalents.

Dans le logement, cela se traduit le plus souvent par améliorer l'isolation pour diminuer les pertes de chaleur et des appareils de chauffage plus performants.

C'est donc économique, écologique, mais pas que (!) : c'est aussi améliorer le confort, rendre l'habitat plus sain et augmenter sa valeur patrimoniale.



En effet, depuis 2011, il est obligatoire d'afficher l'étiquette énergétique d'un logement en vente dès l'annonce publicitaire. Un bon classement est donc un atout non négligeable.

Bien choisir ses travaux... et les prioriser !

Étape indispensable et trop souvent oubliée : réaliser une analyse énergétique de votre logement et identifier les actions les plus efficaces.

Celles-ci dépendent de nombreux critères : l'âge du bâtiment, sa configuration, ses matériaux, sa zone climatique etc ; et ne doivent pas être réalisées sans prendre en compte la performance énergétique globale du logement.

Une fois l'isolation améliorée par exemple, les besoins en chauffage ne seront plus les mêmes. Il serait alors dommage d'avoir changé de chaudière l'année précédente.

Pour résumer, l'ordre idéal des travaux est le suivant :

- [Isolation](#) (combles / murs / plancher bas)
- [VMC / menuiseries](#) / étanchéité à l'air
- [Production de chauffage](#) / [Eau chaude sanitaire](#)

Le saviez-vous ? [La rénovation globale](#) est le meilleur moyen d'améliorer la performance énergétique de votre logement et vous permet d'accéder à plus d'aides financières.

Nous vous conseillons de **prendre contact avec un espace info-énergie** proche de chez vous (0 808 800 700). Il vous aidera à définir les grands axes de votre projet et pourra vous orienter vers des professionnels qualifiés.

Identifier les aides

De nombreuses [aides financières](#) existent, que vous soyez propriétaire, locataire, occupant à titre gratuit ou bailleur. Elles sont pour la majeure partie cumulables avec la prime CEE proposée par notre partenaire Pass'Renov.

En tant que client Enercoop, vous bénéficiez de **5 % supplémentaires sur votre prime CEE**, grâce à notre code promo : rendez-vous dans l'onglet « consommation » de votre espace-client.

Choisir un artisan

L'une des conditions pour bénéficier de ces aides est de recourir à un professionnel (RGE).

Mise en place par l'État et l'ADEME en 2011, la mention «RGE» (Reconnu Garant de l'Environnement) est délivrée par un organisme certifié et accrédité. Elle atteste du respect, par l'entreprise certifiée, d'un certain nombre de critères de qualité et de transparence (compétences, références, audit de travaux réalisés). Elle valide ainsi les compétences des professionnels.

Attention : un label est un gage de qualité mais pas une garantie !

Nous vous conseillons donc de respecter les quelques règles simples proposées par [ce guide réalisé par Le CLER](#).

Pour aller plus loin

CONTACTS Pass'Renov

Obtenir des renseignements : contact@passrenov.com / 01 82 83 18 50

ESPACES INFO-ÉNERGIE

Des conseils gratuits, neutres et indépendants sur les économies d'énergie :

[**renovation-info-service.gouv.fr**](https://renovation-info-service.gouv.fr) / 0 808 800 700

Sources

Des infos sur les aides à la construction et la rénovation par l'[ADEME](#).

[LE GUIDE POUR SE LANCER](#) (par le réseau CLER)



LES AIDES : Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)

Le CITE (Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique) est un crédit d'impôt. Il s'applique aux divers frais relatifs aux travaux de rénovation énergétique (matériaux, installation, ...). Il permet de couvrir jusqu'à 30 % des frais engagés dans les travaux.

Le CITE est reconduit en 2019 et sera converti en prime pour les ménages modestes en début d'année prochaine (janvier 2020). Contrairement à ce qui avait été annoncé un temps, le changement de fenêtre sera intégré au CITE. Afin de s'aligner sur le projet de 2020, le CITE en 2019 est rendu plus accessible aux ménages modestes.

Éligibilité

Tout le monde peut prétendre au CITE à condition d'être imposable.

Conditions

- Les travaux doivent être réalisés sur l'habitation principale
- Le logement doit avoir plus de deux ans d'ancienneté
- Pour certains travaux, la qualification RGE de l'entreprise et/ou de l'artisan en charge du chantier est nécessaire

Opérations

- Installation d'une chaudière à haute performance énergétique (sauf fioul)
- Equipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant avec une source d'énergie renouvelable
- Matériaux d'isolation thermique (sauf fenêtres et portes)
- Pompe à chaleur autre que air/air
- Diagnostic de performance énergétique, quand il n'est pas obligatoire (1 par logement sur une période de 5 ans)
- Remplacement de fenêtres en simple vitrage par des fenêtres en double vitrage
- Dépose d'une cuve au fioul

Montant

Le crédit d'impôt représente 30% des dépenses de rénovation énergétique.

Il y a des plafonds :

- 8 000 € pour une personne seule* (célibataire, veuve ou divorcée)
- 16 000 € pour un couple soumis à une imposition commune*

*Cette somme sera majorée de 400 €/ personne à charge (200 € pour un enfant en garde alternée).

Le plafond s'apprécie sur une période 5 années consécutives.

Démarches

Il suffit de mentionner les travaux dans sa déclaration.

Il faut également conserver les documents relatifs aux travaux (devis et facture). L'administration fiscale peut les demander en cas de contrôle.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1224> .

Pour aller plus loin

ESPACES INFO-ÉNERGIE

Des conseils gratuits, neutres et indépendants sur les économies d'énergie et les aides existantes :

www.renovation-info-service.gouv.fr / 0 808 800 700



LES AIDES : L'éco-prêt taux zéro (éco-PTZ)

L'éco-PTZ permet aux propriétaires occupants de bénéficier d'un prêt à taux d'intérêt nul pour le financement de travaux de rénovation énergétique. Il est sans condition de revenus.

En 2019, il est maintenu sous une forme plus simple et accessible à plus un plus grand nombre de ménages. Cette année, tous les logements plus de deux ans seront éligibles.

Éligibilité

L'éco-prêt taux zéro est accessible à tous sans conditions de revenus

Conditions

- Le logement doit avoir été construit avant le 1er janvier 1990
- Le logement doit être occupé en tant que résidence principale

Opérations

- Isolation thermique de la toiture
- Isolation thermique d'au moins la moitié de la surface des murs donnant sur l'extérieur
- Isolation thermique d'au moins la moitié des fenêtres et remplacement des portes donnant sur l'extérieur
- Système de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire
- Installation d'équipement de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable
- Installation d'équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable

Montant

L'éco-prêt taux zéro est plafonné à 30 000 € et fonctionne par « bouquet » de travaux :

- Action simple : 10 000 €
- Bouquet de 2 travaux : 20 000 €
- Bouquet de 3 travaux et plus : 30 000 €
- Atteinte d'une performance énergétique globale minimale : 30 000 €

Démarche

Il faut s'adresser à sa banque avec un formulaire devis complété par les entreprises retenues.

Votre dossier devra comprendre :

- La date de construction du logement
- Un justificatif qui atteste que le logement qui fait l'objet des travaux est la résidence principale du foyer
- Le dernier avis d'imposition
- Le descriptif des travaux avec le montant prévisionnel, signé par les entreprises concernées et l'ensemble des devis associés.
- Les certificats RGE de chaque entreprise concernée

Pour aller plus loin

ESPACES INFO-ÉNERGIE

Des conseils gratuits, neutres et indépendants sur les économies d'énergie et les aides existantes :

www.renovation-info-service.gouv.fr / 0 808 800 700



Raccorder son lave linge à l'eau chaude

Avec un taux d'équipement de 95%, le lave-linge est un incontournable de nos habitats. Le chauffage de l'eau représentant la principale consommation de cet appareil, il se pose une question : peut-on brancher son lave-linge sur une arrivée d'eau chaude ? On se penche sur la

question.

Avec environ 200 kWh de consommation annuelle moyenne, le lave-linge fait partie des appareils les plus consommateurs de nos foyers. La consommation principale de ceux-ci est due au chauffage de l'eau. On estime en moyenne que ces consommations pour chauffer l'eau sont d (1):

- 68% pour un cycle de 30-40°C
- 77% pour un cycle à 60°C
- 86% pour un cycle à 90°C

Si vous envisagez d'acheter un nouveau lave-linge, cap sur l'étiquette énergétique en favorisant une classe A++ ou A+++ ! Observez également la consommation annuelle d'eau et la qualité de l'essorage : un linge bien essoré signifie moins de temps de séchage... ou d'énergie si vous avez un sèche-linge !

Pensez à prendre un appareil adapté à sa future utilisation : choisir la capacité maximale de lavage selon le nombre (ou le type) d'utilisateurs/trices.

Vous aurez le choix également de prendre un lave-linge à double raccordement d'eau (eau chaude et eau froide). Utiliser un lave-linge à double raccordement d'eau (eau chaude et eau froide) n'est pas intéressant si la production d'eau chaude se fait via un chauffe-eau électrique !

Si le lave-linge n'a qu'un seul raccordement, il faut oublier l'idée de se raccorder directement à l'eau chaude sous peine de surchauffe de la machine. De plus, les rinçages se réalisant à l'eau froide les gains énergétiques seraient annulés, et le linge pourrait s'en souvenir.

Donc côté raccordement, si votre production d'eau chaude est issue d'un chauffe-eau alimenté par le réseau d'électricité, pas la peine de vous casser la tête pour le raccordement! En revanche, **si vous avez un chauffe-eau solaire, l'intérêt d'un raccordement de votre lave-linge est évident !**

Si le lave-linge possède une double alimentation, vous pouvez raccorder votre alimentation en eau chaude sur votre source de production d'origine renouvelable. **Attention à ne pas trop éloigner votre lave-linge de la source de stockage pour éviter les pertes de calories en ligne.** L'économie en électricité peut aller de 37 % (cycle à 90°C) à 64% (cycle à 30-40°C) si l'on prend l'exemple d'une production d'eau chaude solaire couplée à une chaudière gaz (1).

Dans le cas où le lave-linge a une seule alimentation, et que l'on souhaite vraiment le raccorder à l'eau chaude, **il est nécessaire de rajouter un mitigeur en amont de l'appareil**, ainsi qu'un système de vannes pour obtenir une eau à la température souhaitée et basculer sur une alimentation en eau froide pour le rinçage... il ne faut donc pas être trop loin de la machine quand elle tourne et qu'elle passe en mode rinçage. Certains appareils du marché permettent un basculement automatique à l'alimentation en eau froide pour le rinçage; ceux-ci sont basés sur un ratio de temps alloué au pré-lavage, lavage et rinçage (en espérant que le lave-linge ait les mêmes caractéristiques). Il faut alors régler la température au niveau du lave-linge et du mitigeur. Ce marché reste très confidentiel...

Bien évidemment laver à froid reste la solution technique la plus facile.

Sources

(1) : http://blog.amoes.com/public/NTT1-01_Alimentation_des_LL_et_LV.pdf

(2) : <http://www.santemagazine.fr/allergie-lutter-contre-les-acariens-a-la-maison-28801.html>



Remplacer le mode de production d'eau chaude

Si on envisage des opérations profondes d'économies d'énergie, le remplacement du mode de production d'ECS pour un système plus performant est possible.

Le chauffe-eau solaire : une solution intéressante.

La principale contrainte à considérer est la possible orientation des panneaux-capteurs : le Sud est absolument à privilégier, une orientation du Sud-Ouest à Sud-Est restant envisageable.

Puis, si l'énergie de chauffage est le gaz ou le fioul, on associe souvent un ballon de stockage à la chaudière. Dans ce cas, il ne faut surtout pas surdimensionner ce ballon : cela n'apporte aucun confort, mais occasionne beaucoup de pertes.

Le poêle bouilleur

Si le chauffage est réalisé par un poêle, à bûches ou à granulés, on peut choisir un poêle bouilleur (ou poêle « hydraulique ») raccordé à un ballon de stockage.

Là aussi, il faut veiller à ne surdimensionner ni le poêle, ni le ballon.

Aussi, il faut prévoir un appoint en été (par un chauffe-eau solaire par exemple, solution la plus pertinente lorsque possible).

Le ballon thermodynamique

Le ballon thermodynamique est un système électrique, toutefois plus performant que ce dernier. Il puise des calories dans l'air, via une pompe à chaleur air-eau. Plus l'air qui l'alimente est chaud, plus sa consommation est faible. Il faut donc privilégier l'air d'un volume non chauffé mitoyen (garage par exemple) à l'air extérieur.



Sèche-linge

Le sèche-linge est un des derniers appareils de gros électroménager à être apparu dans nos logements.

C'est aussi le plus puissant ! Il a donc un impact important sur notre facture d'électricité.

Nous avons cependant des leviers sur lesquels jouer...

Possédé par un tiers des Français.e.s, cet équipement, malgré les évolutions techniques, demeure très consommateur d'énergie.

Nous ne sommes pas égaux/ales sur la question d'en posséder un ou non : avoir plusieurs enfants en bas-âge, habiter un logement sans jardin sans balcon voire sans laverie aisément accessible légitime sa possession.

Les participant.e.s à Dr Watt (1) ont mesuré 320 kWh par an pour le sèche-linge quand négaWatt (2) annonce 206 kWh en moyenne par ménage. Le nombre de cycles réalisé par an a bien évidemment un impact sur ces chiffres.

QUE FAIRE À L'UTILISATION...

Mettre du linge toujours bien essoré dans le sèche-linge (cela réduit la consommation énergétique) et remplir le au maximum sans dépasser la charge maximale prescrite par le fabricant

Éviter d'ouvrir la porte en cours de cycle.

Et bien sûr, privilégier un séchage à l'air libre, quand on le peut. La solution la plus économe est de favoriser le séchage en extérieur, car en faisant sécher le linge à l'intérieur sur un étendoir, votre système de chauffage va produire la chaleur nécessaire à l'évaporation de l'eau.

... ET À L'ACHAT ?

Choisir de préférence un appareil de classe A+++ car les différences en terme de consommation restent très grandes entre les différents appareils (en moyenne 170 kWh/an pour un appareil de classe A+++ , contre 560 kWh/an pour un appareil de classe B.) (3)

Il existe deux types de modèle :

- A évacuation : l'air humide est évacué à l'extérieur du logement par le tuyau prévu à cet effet. Ce sont les modèles les plus performants.

- A condensation : les appareils à condensation les plus performants sont équipés d'une pompe à chaleur ; l'air humide est refroidi puis condensé, et l'eau obtenue est éliminée par vidange ou recueillie dans un réservoir. Ils demeurent néanmoins moins performants que les modèles à évacuation.

Opter pour un modèle de sèche-linge équipé d'une sonde d'humidité qui pourra s'arrêter dès que la sonde aura jugé que le séchage est terminé.

Sources

- (1) [Dr Watt](#)
- (2) Association négaWatt - [Synthèse du scénario 2011-2050](#)
- (3) [Guide TopTen](#)

Champs électriques et magnétiques

Définition :

Les **champs électriques** sont produits par des variations dans le voltage: plus le voltage est élevé, plus le champ qui en résulte est intense. Ils surviennent même si le courant ne passe pas : la mise sous tension d'un conducteur crée un champ électrique

1. Ce champ se mesure en volts par mètre (V/m)
2. Le champ électrique peut exister même lorsque un appareil électrique est éteint
3. L'intensité du champ diminue lorsque la distance à la source augmente
4. La plupart des matériaux de construction protègent un peu contre les champs électriques

Au contraire **les champs magnétiques** apparaissent lorsque le courant circule: ils sont d'autant plus intenses que le courant est élevé. Ainsi, lorsqu'on a un courant électrique, l'intensité du champ magnétique variera selon la consommation d'électricité, alors que l'intensité du champ électrique restera constante.

1. Ce champ se mesure en ampères par mètre (A/m). Lorsqu'on étudie les champs électromagnétiques on utilise plus volontiers une autre grandeur, la densité de flux magnétique, qui s'exprime en milli-ou microteslas (mT ou μ T).
2. Dès que l'on allume un appareil électrique et que le courant passe, un champ magnétique apparaît.
3. L'intensité du champ diminue lorsque la distance à la source augmente.
4. La plupart des matériaux courants sont incapables de réduire l'intensité d'un champ magnétique.

sources :

Les champs électromagnétiques, publié par le Bureau Régional de l'Europe de l'OMS en 1999 (Série Collectivités locale, environnement et santé; 32).

OMS

Vous souhaitez en savoir plus ?
Réponse : transition.enercoop.fr





enercoop
L'énergie
militante



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

www.enercoop.fr

Contenu en ligne sur la page : <https://transition.enercoop.fr/EbookFicheEnercoop/iframe>

